

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
20 février 2026	7	1	1	4	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03 mars 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point 4 – 2026/09 : Budget supplémentaire 2026.

Le Comité Syndical,

Le budget supplémentaire 2026 a pour objet d'ajuster le budget primitif afin d'y intégrer les crédits résultant de l'affectation du résultat 2025.

À ce titre, +2 625 924,02 € sont inscrits en recettes d'exploitation au chapitre 002 et +5 389 900,85 € en recettes d'investissement au chapitre 001.

Il est proposé la ventilation budgétaire suivante :

- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante (dépenses réelles d'exploitation) : +100 000,00 €, afin de prévoir les crédits nécessaires au versement éventuel d'indemnités d'élus à l'issue de l'installation du nouveau comité syndical ;
- Chapitre 023 – dépenses d'ordre d'exploitation : +1 825 924,02 € au titre de l'autofinancement prévisionnel, montant inscrit à due concurrence en recettes d'ordre d'investissement au chapitre 021 ;
- Chapitre 043 – dépenses d'ordre d'exploitation : +800 000,00 € correspondant à la dotation aux amortissements, montant repris en recettes d'ordre d'investissement au chapitre 040 ;
- Chapitre 042 – recettes d'ordre d'exploitation : +100 000,00 € au titre de la reprise de subventions, équilibrée par une dépense d'ordre d'investissement au chapitre 040 ;
- Section d'investissement – dépenses :
Affectation de crédits supplémentaires pour le financement du plan pluriannuel d'investissement, soit :
+1 000 000,00 € au chapitre 20 – immobilisations incorporelles ;
+462 824,87 € au chapitre 21 – immobilisations corporelles ;
+2 900 000,00 € au chapitre 23 – immobilisations en cours ;
- Section d'investissement – recettes :
Suppression de l'emprunt prévisionnel de 3 753 000,00 € (chapitre 16) et réduction des subventions attendues de 300 000,00 € (chapitre 13), correspondant

principalement au montant du premier acompte de la subvention de l'Agence de l'eau relatif au schéma directeur, versé fin 2025.

Après prise en compte de ces ajustements, le budget 2026 s'établit à 17 255 748,89 €.

Un tableau de synthèse, annexé à la présente décision, récapitule les crédits votés lors du budget primitif 2026 ainsi que les mouvements proposés dans le cadre du présent budget supplémentaire.

VU la délibération du comité syndical du 10 décembre 2021 relative au règlement intérieur du SERM ;

VU la délibération n°2025/10 du comité syndical du 17 juin 2025 relative à l'affectation du résultat 2024 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

DÉCIDE

D'ADOPTER ET VOTER le budget supplémentaire 2026 tel que présenté en annexe ;

D'AUTORISER Madame la Présidente à réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;

D'AUTORISER Madame la Présidente à solliciter les subventions et dotations auxquelles le SERM peut prétendre.

La Présidente,

Rachel BURGUY